
Erratum

Décret 1713-97, 17 décembre 1997

Loi sur les transports
(L.R.Q., c. T-12)

Camionnage en vrac — Modification

Gazette officielle du Québec, 31 décembre 1997,
129^e année, n^o 55.

À la page 8305, article 7.4 3^o, on aurait dû lire « frais d'enregistrement de 71 \$ » au lieu de « frais d'enregistrement de 71 % ».

29276